

Image not found or type unknown



Ordre du jour assemblée générale

Par **mavalan**, le **03/02/2016** à **15:02**

Bonjour, rn le syndic a rédigé et envoyé l'ordre du jour sans réunion préalable avec le conseil syndical est-ce légal? rn l'ordre du jour envoyé aux copropriétaires , peut-on expédier une lettre recommandée pour rectifier un tableau de coût erroné , lettre expédiée plus de 21 jours avant l'assemblée générale . rn merci pour votre réponse